



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité de pilotage

Opération de résorption des points noirs
du bruit dans les Bouches-du-Rhône

19 juin 2025

Ordre du jour



0. Préambule

1. Bilan des opérations de résorption des points noirs de bruit

- a. Les enjeux
- b. Historique des opérations

2. Perspectives des opérations de résorption des points noirs bruit

- a. Sites en cours de réalisation
- b. Modalités de financements
- c. Sites à engager

3. Conclusions



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

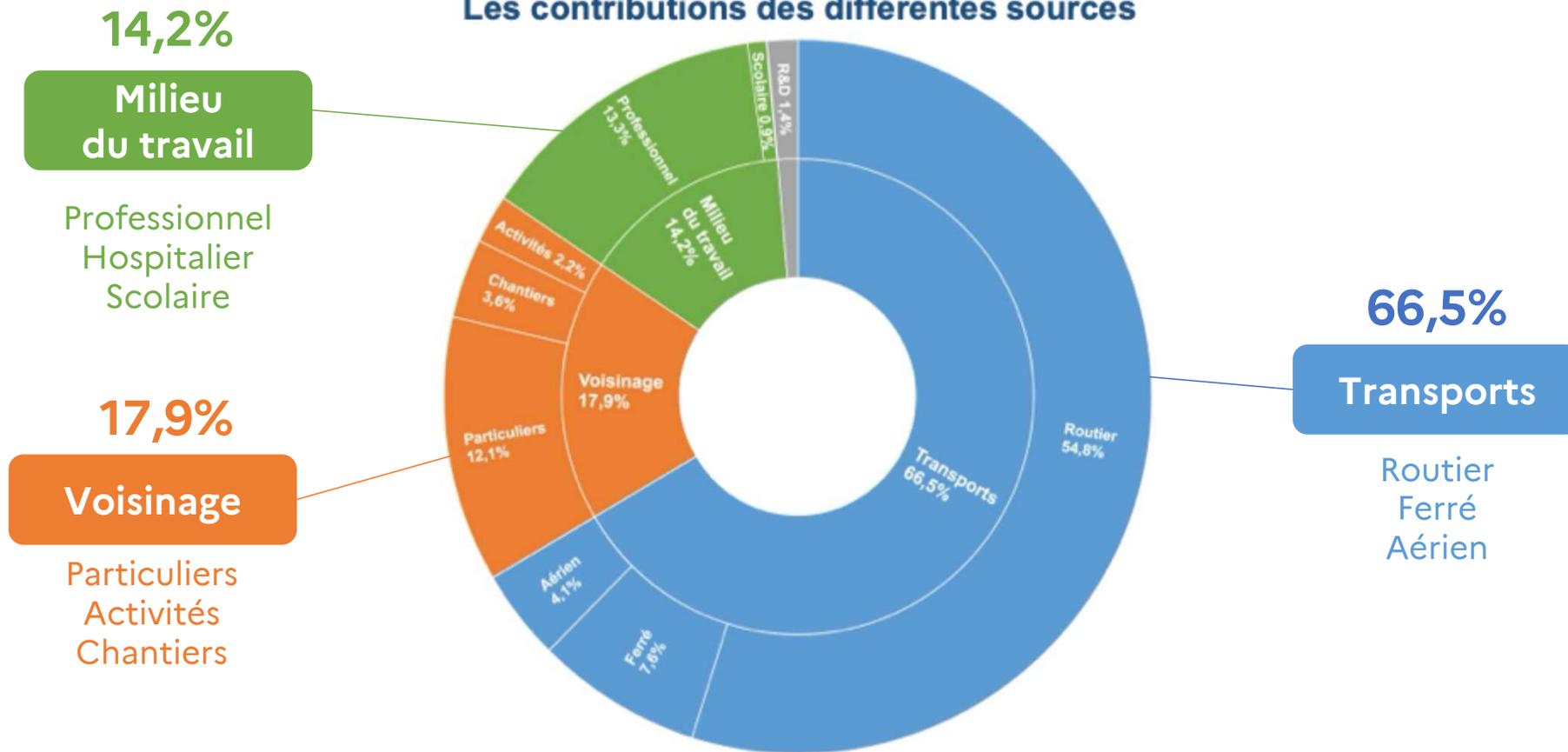
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préambule

Préambule : les différentes sources de bruit

Dans l'environnement, 66% du bruit provient des transports

Les contributions des différentes sources



Source : ADEME, Conseil National du Bruit

Préambule

La pollution sonore, une triple problématique à résoudre pour les pouvoirs publics



Enjeux sanitaires

- **effets auditifs**
→ perte d'audition
- **effets extra-auditifs** → gêne, perturbation du sommeil,
→ maladies cardio-vasculaires,...



Enjeux économiques

- **147 Md€/an : coût social du bruit en France**
 - dont 98 Md€/an dû aux transports
 - le rôle du bruit routier est prépondérant
- **694 000** : nombre d'années de vie en bonne santé perdues dû au bruit des transports en France



Enjeux sociaux

- renforce les **inégalités sociales**
→ les personnes **les plus modestes** sont les plus exposées à des nuisances excessives à leur **domicile et sur leur lieu de travail**

Bilan des opérations de résorption des points noirs de bruit (PNB)

a. Les enjeux

Les enjeux des opérations de résorption des PNB



Un cadre légal

- Code de l'environnement (art L571-1 à L571-26)
- Directive européenne 2002/49/CE.
- Programme national de résorption des PNB



Un objectif

Réduire les niveaux sonores en dessous des seuils réglementaires pour les habitations définies comme PNB

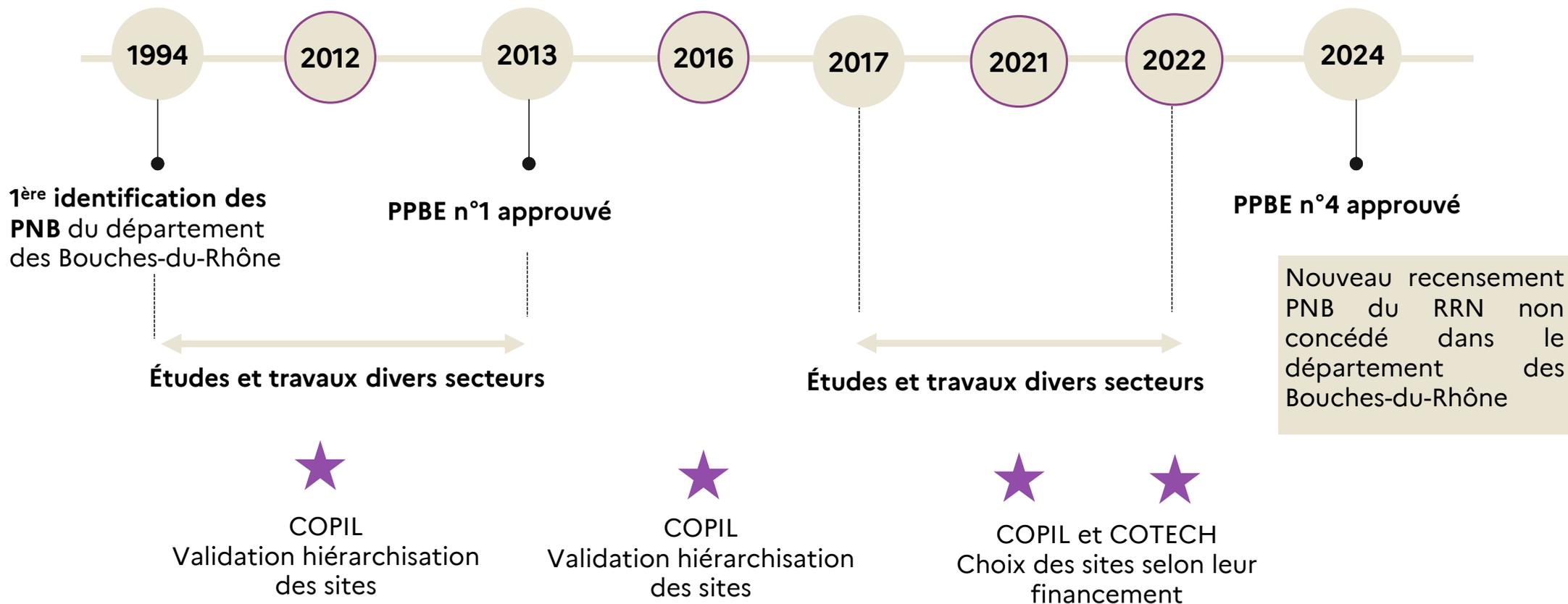
- 65 dB (A) jour
- 60 dB (A) nuit



3 enjeux

- Construire **des écrans acoustiques** permettant de traiter à la source un maximum d'habitations, compléter le traitement acoustique par des **travaux d'isolation de façade** (= changement des fenêtres) si nécessaire
- Si l'action à la source ne permet pas d'atteindre les objectifs réglementaires dans des conditions satisfaisantes d'insertion dans l'environnement ou à des coûts de travaux raisonnables, un **traitement acoustique sur le bâti** (changement des fenêtres) pourra être envisagé ;
- Dans les cas qui peuvent l'admettre, il peut être envisagé une **réduction de la vitesse de référence initialement retenue par le maître d'ouvrage**. La mesure de réduction de la vitesse maximale autorisée devra être évaluée et la pertinence de cette mesure concluante.

Rappel historique



Résorption des PNB : actions et perspectives

Des actions concrètes



En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le plan bruit de l'ADEME et les différents plans de financement (CPER, PDMI) ont permis :

- La mise en place de protections acoustiques le long du réseau routier national (RRN) non concédé.
- La réduction des zones à forte nuisance sonore.
- Le traitement d'un grand nombre de points noirs du bruit.

Ces opérations abouties ou en cours de terminaison sont une réussite et ont permis une réduction du nombre de points noirs du bruit conséquente.



Il reste encore des sites identifiés dans des zones de bruit très critiques.

Suites



L'État envisage de poursuivre sa politique de résorption des points noirs du bruit sur le réseau routier national non concédé

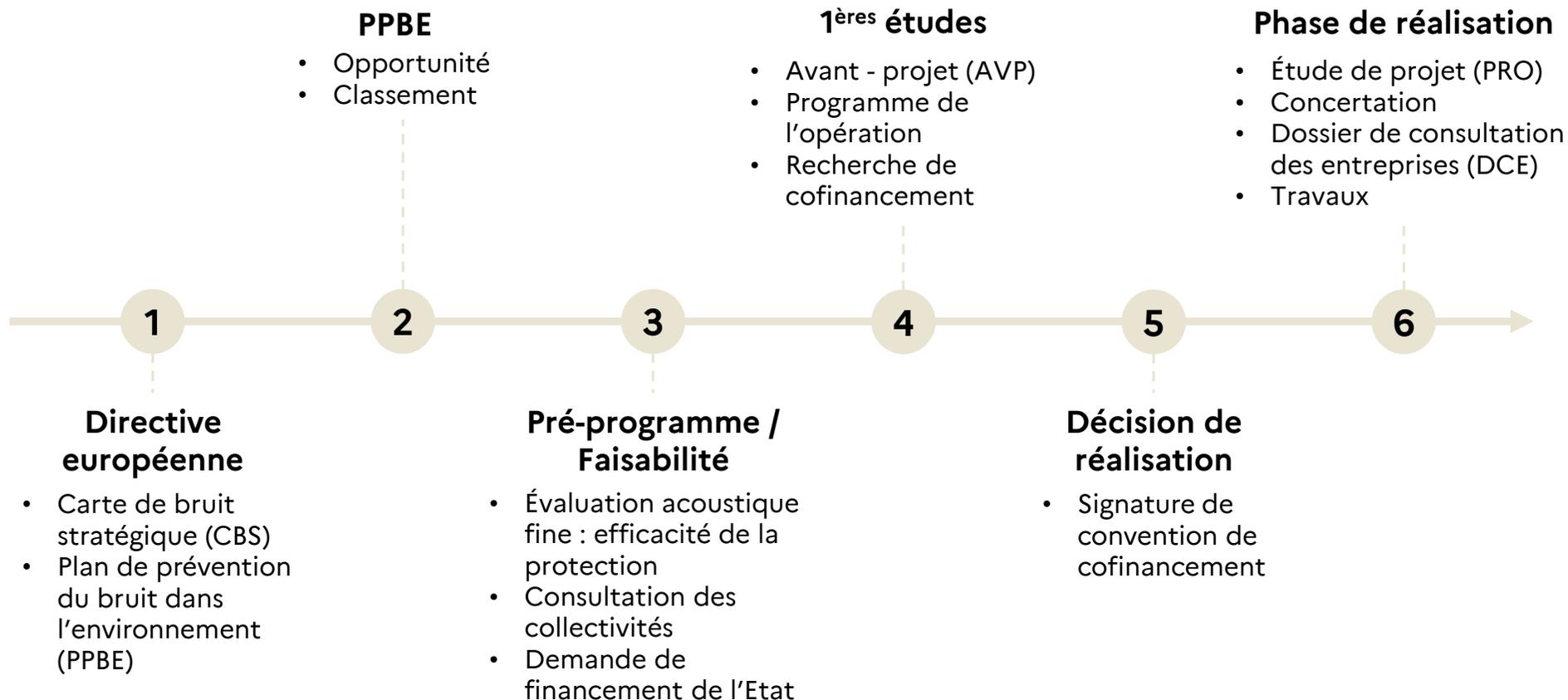
Depuis plusieurs années la DREAL, forte de son expérience et de ses relations avec les collectivités, a la capacité de continuer ses actions de résorption.

L'État souhaite maintenir, voire amplifier cette dynamique, en :

- programmant de nouvelles opérations de résorption,
- mobilisant une enveloppe financière dédiée, dite de « modernisation du réseau routier national ».

Dans cette perspective, l'implication des collectivités, y compris sur le plan financier, est essentielle à la réussite de cette politique

Traitement des PNB : rappel du processus de la planification à la réalisation



Bilan des opérations de résorption des points noirs de bruit

b. Historique des opérations

Historique des opérations

2013 : Approbation du premier Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du département des Bouches-du-Rhône

- **1350 bâtiments** identifiés comme PNB répartis sur 64 sites
- Depuis 2015, **80 PNB** traités dans le cadre du PDMI 2009-2014 et des CPER

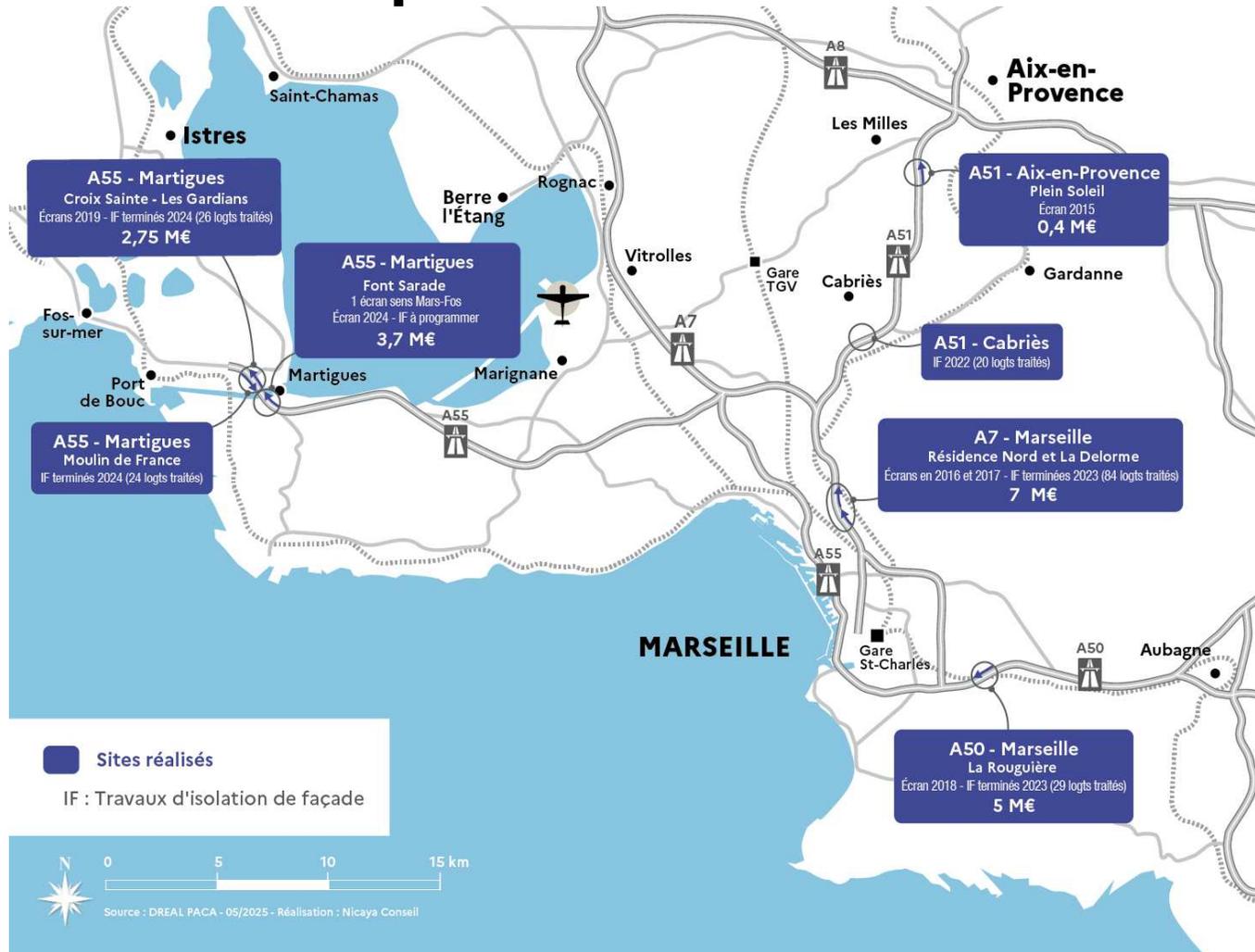
6 opérations dont 7 poses d'écrans acoustiques ont été réalisées depuis 2015

- 2015 : A51 Luynes - écran « Plein Soleil »
- 2016 : A7 Marseille Saint-Antoine écran « Résidence Nord » + complément isolations de façade
- 2016 : A7 Marseille écran « La Delorme » + complément isolations de façade
- 2017 : A50 Marseille écran « La Rouguière » + complément isolations de façade
- 2019 : A55 Martigues – écrans « Croix-Sainte et « Les Gardians » + complément isolations de façade
- 2024 : A55 Martigues – écran « Font-Sarade » (sauf complément isolations de façade)

Opérations d'isolation de façade réalisées depuis 2015

- 2022 : A51 - Cabriès – site du chemin de la Meunière

Sites réalisés depuis 2015



Écrans réalisés entre 2015 et 2022

Marseille

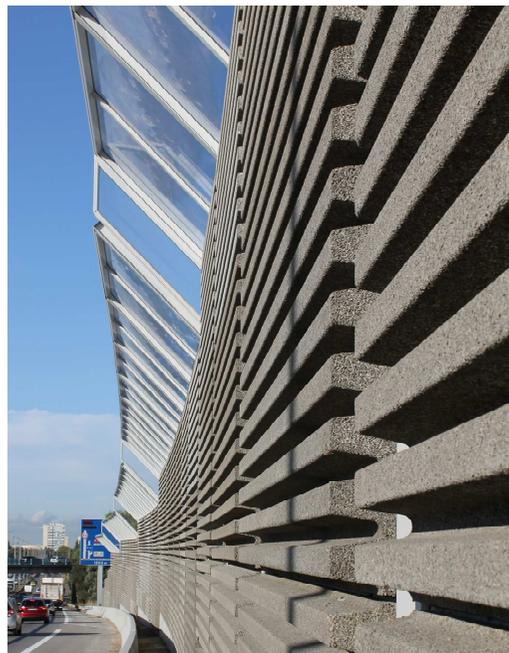
A7 – Saint Antoine – La Delorme

- 2016 – 2017 : Mise en œuvre de 2 écrans
- 2022 : Isolations de façade



A50 – La Rouguière

- 2016 – 2017 : Mise en œuvre d'un écran
- 2022 : Isolations de façade



Financement

- 8,23 M TTC -> CPER 2000 – 2006
 - État : 25%
 - Conseil régional : 25%
 - MAMP : 25%
 - Département 13 : 25%
- 5 M€ TTC -> CPER 2015 – 2020 :
 - État : 65%
 - Conseil régional: 35%

Écrans réalisés entre 2019 et 2024 Martigues

A55 – Croix-Sainte les Gardians

- 2019 : Mise en œuvre de 2 écrans
- 2023-2024 : Isolations de façade



Financement

- Montant de la convention : **2,75 M€ TTC**
 - Etat : 69%
 - MAMP : 31%

A55 – Font-Sarade

- 2024 : Mise en œuvre d'un écran
- Isolations de façade à venir



Financement

- Montant de la convention : **3,69 M€ TTC**
 - Etat : 65%
 - MAMP : 17,5%
 - Ville de Martigues : 17,5%

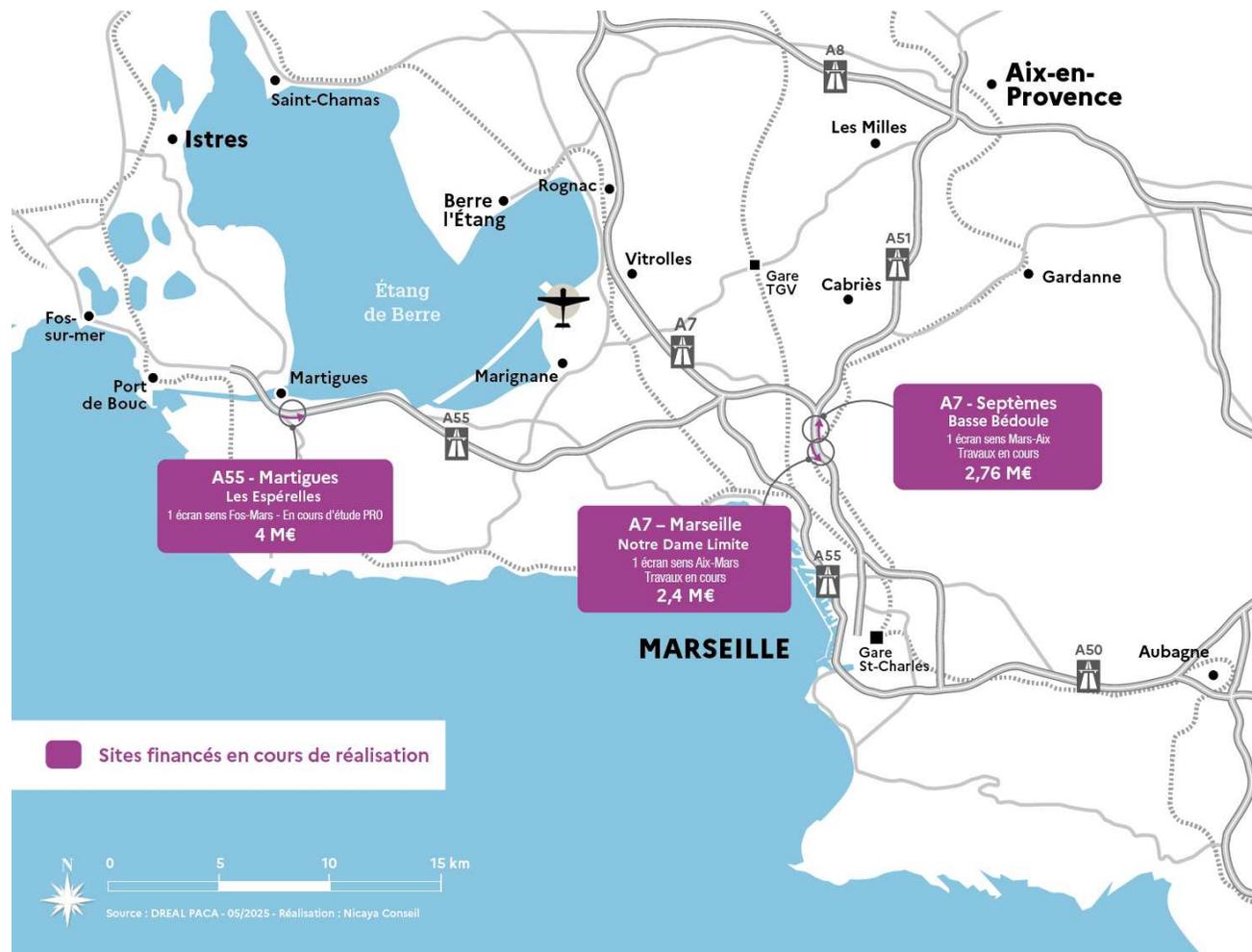
Perspectives des opérations

a. Sites en cours de réalisation

Sites en cours de réalisation

Opérations en cours : 2025

- A7 – Septèmes – Basse Bédoule sens Marseille-Aix → travaux en cours
- A7 – Marseille – Notre Dame Limite sens Aix-Marseille : travaux en cours
- A55 – Martigues – Les Espérelles : en cours d'étude



Perspectives des opérations

b. Modalités de financement

Bilan financier des opérations de résorption des PNB (2000 – 2024)

	CPER 2000-2006	PDMI 2009-2014	CPER 2015-2020				Modernisation 2023	Total TTC
Opérations	A7 / A50 Marseille	A51 Luynes - Plein Soleil	A7 Marseille	A55 Martigues Font Sarade	A7 Septèmes BB	A55 Martigues site 11	A55 Martigues Les Esperelles	
Etat	2 058 061,00€ 25%	172 000,00€ 40%	3 250 000,00€ 65%	2 401 000,00€ 65%	1 799 000,00€ 65%	1 897 000,00€ 69%	2 600 000,00€ 65%	14 177 761,00 €
Conseil régional	2 058 062,00€ 25%	129 000,00€ 30%	1 750 000,00€ 35%					3 937 062,00 €
Métropole Aix Marseille Provence	2 058 062,00€ 25%	64 500,00€ 15%		648 500,00€ 17,5%	484 400,00€ 17,5%	852 500,00€ 31%	700 000,00€ 17,5%	4 805 962,00 €
Conseil départemental	2 058 062,00€ 25%							2 058 062,00 €
Ville		64 500,00€ 15%		646 500,00€ 17,5%	484 400,00€ 17,5%		700 000,00€ 17,5%	1 895 400,00 €
Sous total	8 232 247,00 €	430 000,00 €	5 000 000,00 €	3 694 000,00 €	2 768 000,00 €	2 750 000,00 €	4 000 000,00 €	26 874 247,00 €
Totaux	8 232 247,00 €	430 000,00 €	9 212 000,00 €				4 000 000,00 €	

Financement dans le cadre actuel

Évolution de la contractualisation

- Les opérations de réduction des pollutions sonores **ne sont pas inscrites au CPER actuel 2023-2027**
- Une enveloppe sera dédiée dans le financement des opérations de **modernisation du Réseau Routier National non concédé**
 - Financement AFIT
 - Montant prévisionnel État au niveau national 2023 - 2027 : 200M€
- Répartition annuelle du financement pour 2023-2027 (40M€/ an)



Cofinancements à mettre en place au cas par cas



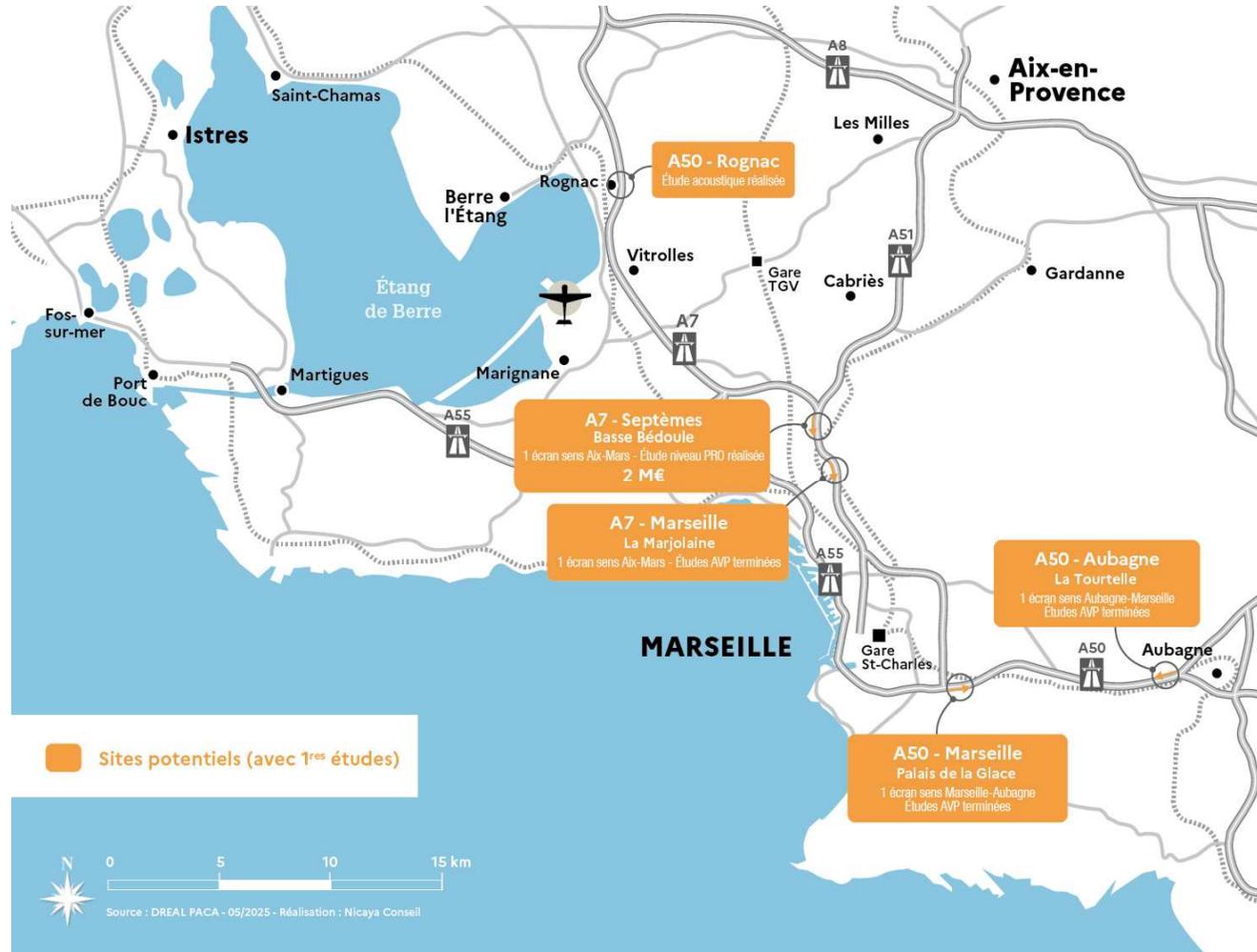
**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Perspectives des opérations

b. Sites à engager

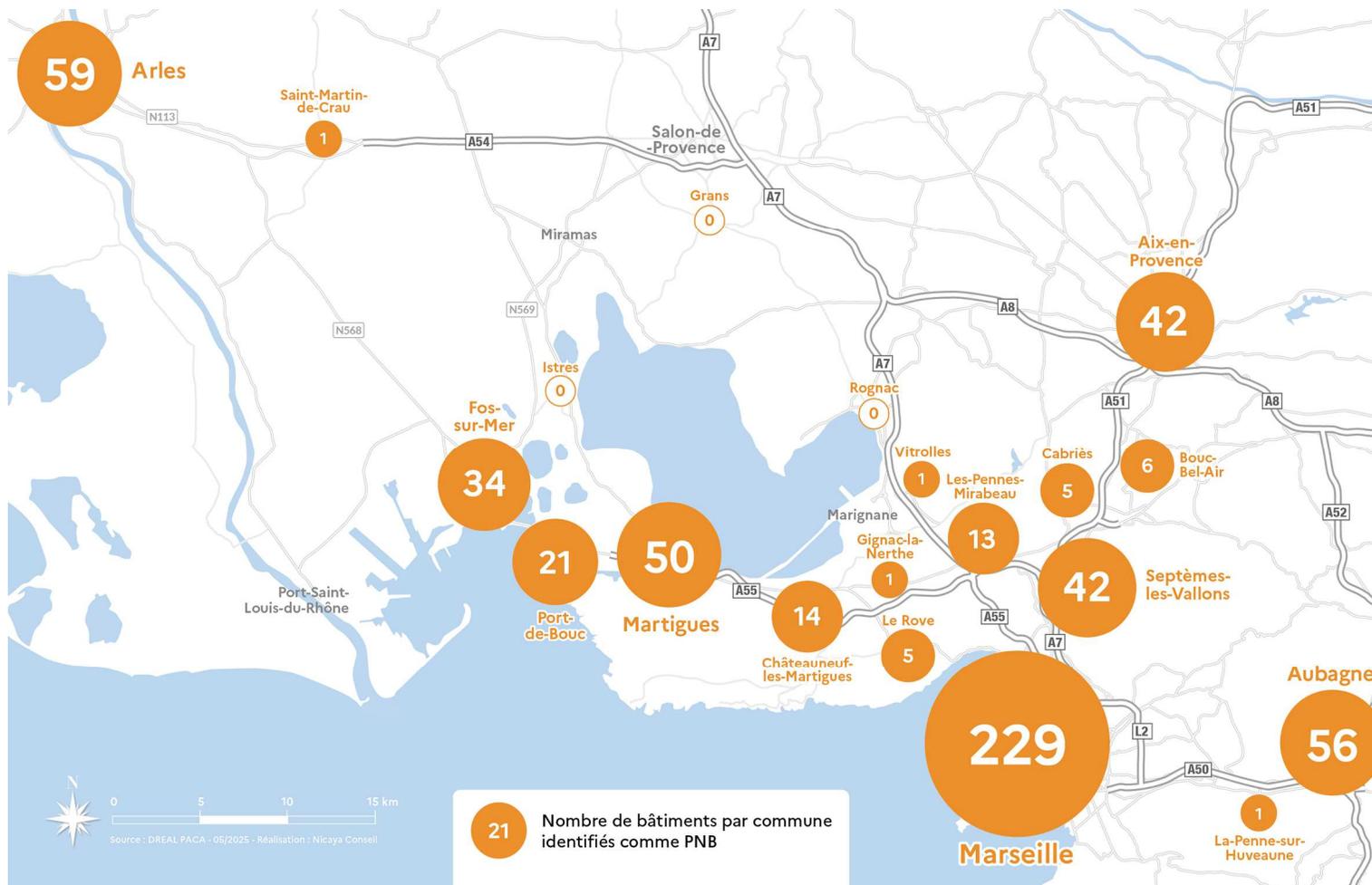
Les sites identifiés non encore financés



Sites potentiels : identification des PNB par commune (étude acoustique 2024)

À noter :

un PNB correspond à un bâtiment (possiblement plusieurs logements)

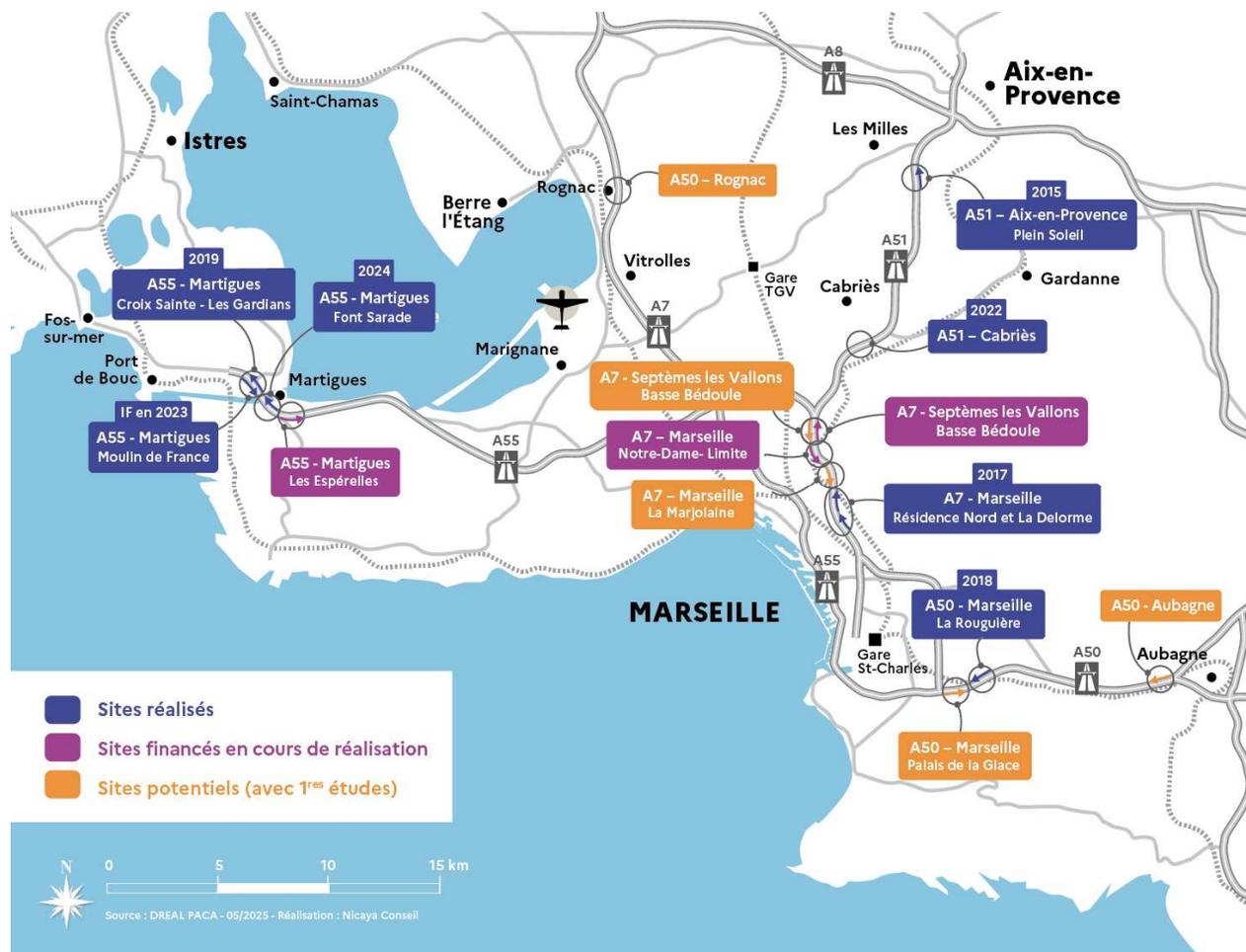




PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Carte des sites



3. Conclusions

Décisions du COPIL

- 1. Prochains sites à engager**
- 2. Prochaines échéances**



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre participation

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Transports Infrastructures et Mobilité

Unité Maîtrise d'ouvrage – Mission Bruit

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille

Barbara.correard@developpement-durable.gouv.fr



<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/mission-bruit-r1479.html>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexes



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rappels PNB

Point noir du bruit (art 571-54 du code de l'environnement)



- BÂTIMENT D'HABITATION, D'ÉDUCATION, DE SOIN, DE SANTÉ OU D'ACTION SOCIALE VÉRIFIANT...

> DES CRITÈRES ACOUSTIQUES

- LAEQ (6H-22H) \geq 70 DB(A)
- LAEQ (22H-6H) \geq 65 DB(A)
- LDEN (6H-18H/18H-22H/22H-6H) \geq 68 DB(A) ET/OU LE LNIGHT 62 DB(A).



> UN CRITÈRE D'ANTÉRIORITÉ

CE CRITÈRE EST VÉRIFIÉ SI LA DATE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE DU BÂTIMENT EST ANTÉRIEURE AU :

- 6 OCTOBRE 1978 POUR LES BÂTIMENTS À USAGE D'HABITATION OU AUX DATES LISTÉES DANS L'ART R571-51 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- 11 DÉCEMBRE 2000 POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, DE SOIN ET DE SANTÉ



> OBJECTIFS

- LAEQ (6H-22H) \leq 65 DB(A)
- LAEQ (22H-6H) \leq 60 DB(A)